

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-HUIT MARS DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de votants : 20
Monsieur le Maire ne prend pas part au
vote et ne vote pas par procuration pour
Monsieur Marc PINAULT)

Convoqués le :
15/03/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Léo KANNY, Madame Monique SCHALLER, Madame Pascale HOLLE, Madame Dominique LANCERON, Monsieur Michel SCHALLER, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Monsieur Marc PINAULT, Adjoint au Maire, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Madame Jeannine BILLOTTE, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane LEEMAN

**POINT 2023 -12- Examen du Compte Administratif – Budget Principal -
EXERCICE 2022**

Rapporteur : Jean BAUCHEZ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31 et L.2311-5,

Vu le budget primitif et les décisions modificatives budgétaires de l'exercice 2022,

A l'issue de la présentation du compte administratif, le Conseil Municipal, placé temporairement sous la présidence de Monsieur Hervé BOURGUIGNON, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par Monsieur le Maire de Moulins-lès-Metz,

1 - lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULE
RECETTES	1 115 273,96 €	4 846 201,96 €	5 961 475,92 €
DÉPENSES	1 412 072,45 €	4 426 926,95 €	5 838 999,40 €
RÉSULTAT N-1	130 241,24 €	1 495 744,46 €	1 625 985,70 €
Solde d'exécution	-166 557,25 €	1 915 019,47 €	1 625 985,70 €
Restes à réaliser :			
Recettes	45 709,41 €		466 793,42 €
Dépenses	473 480,42 €		483 681,72 €
Solde d'exécution	-427 771,01 €		-16 888,30 €
RÉSULTAT CUMULÉ	-594 328,26 €	1 915 019,47 €	1 320 691,21 €

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

2. adopte le compte administratif de l'exercice 2022, arrêté comme ci-dessus, par
20 voix pour,
0 voix contre,
0 abstentions

(Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire de Moulins-lès-Metz, ayant quitté la séance, ne prend pas part au vote et ne vote pas par procuration pour Monsieur Marc PINAULT)

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 28/03/2023

Le secrétaire de séance,
Stéphane LEEMAN

Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230328-2023-12-DCM-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/03/2023

Affichage : 30/03/2023

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.